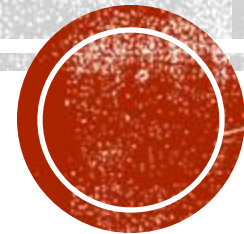


POSOLOGIE STRUCTURÉE

Club Pharmacie novembre 2024



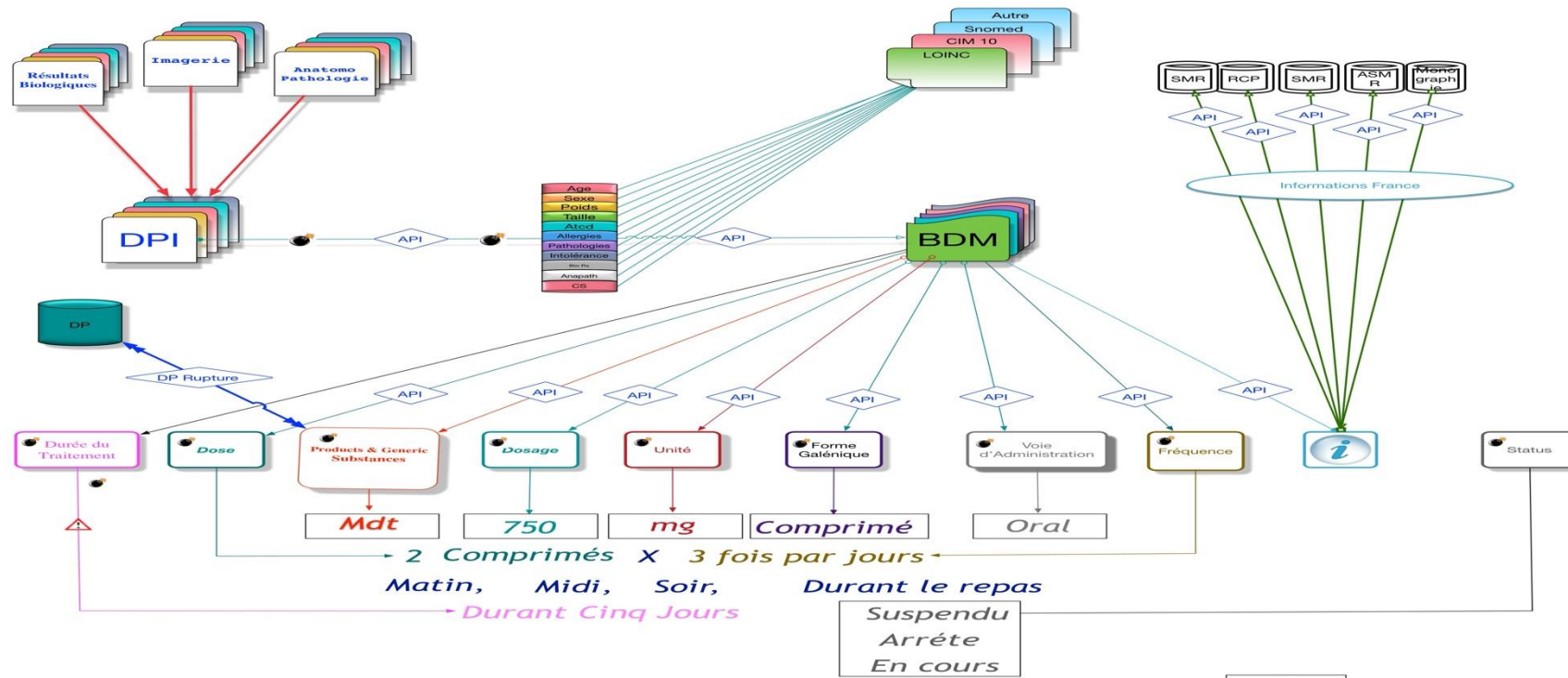
TEXTE OFFICIEL

- LA PRESCRIPTION DE MÉDICAMENTS OU PRODUITS DESTINÉS À LA MÉDECINE HUMAINE
- E;Prescription : DÉCRET N° 2023-1222 DU 20 DÉCEMBRE 2023 RELATIF À LA PRESCRIPTION ÉLECTRONIQUE
- Pertinence des prescriptions médicales: DÉCRET N° 2024-968 DU 30 OCTOBRE 2024 RELATIF AU DOCUMENT DESTINÉ À RENFORCER LA PERTINENCE DES PRESCRIPTIONS MÉDICALES



GÉNÉRALITÉS

Acteurs et diverses données lors de la Prescription



E.PRESCRIPTION

- Meilleure lisibilité
- Stratégie choisie pour les posologies tout format autorisé texte caractères spéciaux
- Désaffection semblerait-il de certains pharmaciens



RISQUE D'EI ET EIG

- La retranscription de la prescription d'un médicament constitue une source d'erreurs.
 - Pour la prescription manuscrite, la retranscription des prescriptions n'est pas autorisée, il faut un support unique de prescription/administration qui permette d'avoir la prescription au regard de la traçabilité de l'administration. (du temps du dossier papier)
- La **retranscription** de la prescription d'un médicament constitue une source d'erreurs. Elle est donc à proscrire.



ENJEUX

Sécurisation de la prescription dans la COORDINATION

- Qualité de la coordination des prescriptions : **Iatrogénie médicamenteuse : la HAS prépare sur un bilan unique et partageable**
- **Meilleur contrôle par les PS (médicaux et assimilés prescripteurs, pharmaciens, IDE, IDEL, IDEC)**
- Réduction des **EI , EIG, des Nerver events**
- Mise en oeuvre de **SAD** (Systèmes d'Aide à la Décision)
 - Prescripteurs: Médecins, dentistes, Sage-femme, IPA (SADM : Systèmes d'Aide à la Décision Médicale)
 - Dispensateur: Pharmacien d'officine et de PUI (SADP: Systèmes d'Aide à la Décision Pharmaceutique)
 - Paramédicaux : IDE ETS (Système d'Aide à la **D**écision **O**opérationnel)



GT

- En cours de traitement
 - HAS, CNOP, CNOM, Sociétés Savantes
- Voie orale
 - Solides : finalisées
 - Liquides : en cours
- Injectable: à venir
 - Single shot : à venir
 - Perfusion : à venir
 - Pompe (PCA, PCEA, SE; RESERVOIR.....) : à venir
- Topiques : à venir



POURQUOI

- Quel Médicaments : RUIM
- Données manquantes
 - Quantité de médicament qui doit être administrée à une personne,
 - par prise
 - par unité de temps.
 - Fréquence
 - Sur quelle durée
- Défaut dans la rédaction de la prescription (rédaction non conforme à la réglementation dans son libellé et dans son contenu) :
 - – durée du traitement non précisée ;
 - – posologie non précisée ;
 - – débit non précisé.

